



Compte rendu de la réunion du Comité d'entreprise de Leval du jeudi 12 avril 2012

En attendant la publication du procès-verbal officiel de la séance, voici, compte tenu de son importance, comment s'est passée la dernière réunion du CE.

Michel Gérard, délégué syndical CGT

La discussion s'engage autour de la note remise au CE lors de la réunion précédente, le 9 février 2012.

La direction explique vouloir appliquer aux salariés de Leval l'accord 35 heures en vigueur chez Inter-routage, qui serait plus avantageux.

Les élus des salariés rappellent leur position déjà exprimée dans le dernier tract du 15 février par le Syndicat général du Livre CGT, en commun avec les élus d'Inter-routage : on accepte de passer à 37 heures sous réserve de régler les problèmes des heures non travaillées et non payées et le nombre des RTT découlant d'un accord sur 37 heures (11 jours). C'est déjà un cadeau puisqu'à ce jour, l'accord Leval basé sur 36 h 15 déclenche le paiement en heures supplémentaires plus tôt.

A ce sujet, les élus rappellent que la CGT avait refusé de signer l'accord d'Inter-routage en l'état (seule la CFDT l'avait validé) et que l'observation de l'Inspecteur du travail du 24 juin 2008 est restée sans réponse satisfaisante.

Les élus rappellent également que la loi prévoit 2 calculs distincts : l'un pour les jours RTT, l'autre pour les congés. Dans l'accord 35 heures d'Inter-routage, la direction avait inclus la 6^e semaine de congés qui provenait de la convention collective de la MAP dans le décompte des 11 jours. Cela n'est pas conforme au droit puisque les jours de congés et ceux de RTT ne découlent pas des mêmes règles. Les salariés de Leval refusent donc de subir ce traitement et appellent leurs collègues d'Inter-routage à récupérer leur 6^e semaine de plein droit. Sinon, concrètement, les salariés de Leval travailleraient de fait une semaine de plus par an sans augmentation de salaire.

La direction répond que les salariés d'Inter-routage sont mieux payés que ceux de Leval mais les élus estiment que cela n'est pas clairement prouvé, étant donné les différences de temps de travail et l'individualisation des salaires.

A propos de la fusion des acquis, les élus rappellent qu'ils sont très attachés à conserver la 6^e semaine + les 4 jours d'absence maladie payés sur présentation d'un justificatif médical. Pour le reste (primes de présence, de production, etc.), les élus se disent une nouvelle fois prêts à négocier et font remarquer qu'ils ne peuvent donner un avis sur un projet qui ne fait qu'évoquer la nécessité de négocier !

La direction rejette en bloc les propositions des élus du personnel, ne donne aucune date précise pour le rapprochement mais évoque un dépôt de bilan de la société Leval. Elle demande au CE de donner son avis sur le projet.

Les élus expliquent que les discussions existantes ne sont en rien une négociation. En l'état, il est trop tôt pour donner un avis. Ils évoquent ensuite la lettre de l'Inspection du travail du 5 avril 2012 qui relève que le projet actuel n'est pas conforme à la loi sur le transfert des acquis, ce qui amène l'Inspecteur à demander une nouvelle rédaction du projet.

M. Pouzoulet dit ne pas avoir reçu la lettre. Devant l'étonnement des élus, M. Conchet finit par admettre l'avoir reçu. M. Pouzoulet dit alors qu'il se moque du courrier, qu'il n'en tiendra pas compte, qu'il a autre chose à faire que d'écouter un fonctionnaire qui ne connaît rien à l'entreprise. Les élus font remarquer que le courrier est à l'en-tête de la République française et qu'il représente la loi. Ils quittent la séance en refusant de donner un avis sur le projet et en réclamant une vraie négociation.